



**RÉGION  
AUVERGNE- RHÔNE-  
ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N° 84-2024-132

PUBLIÉ LE 21 MAI 2024

# Sommaire

## **84\_SGAMISE\_Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur Sud-Est /**

84-2024-05-14-00007 - publication RAA Arrete fixant la composition du jury  
HCA CE 2024 (1 page)



**Arrêté préfectoral N°SGAMISE-DRH-BZREC-2024-05-07-01**

**fixant la composition du jury de l'essai professionnel complet dans le cadre de l'avancement à la hors catégorie A - chef d'équipe des ouvriers de l'État Défense (OED) relevant de la compétence du SGAMI Sud-Est au titre de l'année 2024**

- VU** le décret n° 51-582 du 22 mai 1951 relatif à la détermination des taux des salaires des ouvriers de la défense nationale ;
- VU** l'instruction n°13472/ARM/SGA/DRH-MD du 3 août 2017 fixant les dispositions applicables aux chefs d'équipe du ministère des armées ;
- VU** l'instruction n°20728/ARM/SGA/DRH-MD du 3 août 2017 relative à la classification des techniciens à statut d'ouvrier ;
- VU** l'instruction n°311293/ARM/SGA/DRH-MD du 3 août 2017 relative aux conditions d'avancement des ouvriers de l'État du ministère des armées ;
- VU** l'instruction n°154-2/ARM/SGA/DRH-MD du 5 janvier 2022 relative à la nomenclature des professions ouvrières ;
- VU** le procès verbal de la réunion de la commission nationale d'avancement des personnels à statut d'ouvrier (CNAPSO) pour le SGAMI Sud-Est en date du 19 mars 2024 ;
- SUR** proposition de la préfète déléguée pour la défense et la sécurité,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Dans le cadre de l'avancement à la **hors catégorie catégorie A - chef d'équipe** au titre de l'année 2024 dans le ressort du SGAMI Sud-Est, un essai professionnel complet sera organisé selon les modalités suivantes :

L'essai complet se déroulera le mercredi 22 mai 2024 au SGAMI Sud-Est, 215 rue André Philip, 69421 Lyon cédex 03.

La composition du jury de l'essai professionnel pour cet avancement est fixée comme suit :

**- Présidente :**

Madame AUZEVILLE Caroline, colonelle

**- Vice-présidente :**

Madame PICHON Estelle, attachée d'administration d'état

**- Membres :**

Monsieur GODET Medhi, membre ouvrier

Monsieur DELENNE Bruno, membre ouvrier

**Article 2 :** Madame la préfète déléguée pour la défense et la sécurité est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 7 mai 2024

Pour la préfète et par délégation,  
La directrice des ressources humaines

**original signé**

Audrey MAYOL